

## SECTEUR PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE

### Contrat à la leçon, remplacement indéterminé, suppléance

PARAMÈTRES	HEURES
<b>I- La tâche éducative</b>	
<p><b>A) Cours et leçons</b></p> <p>Comprend, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation de cours, de matériel pédagogique,</li> <li>• la correction d'épreuves, d'examens,</li> <li>• la consignation des notes,</li> <li>• la confection d'outils ou de matériel,</li> <li>• les communications avec les parents.</li> </ul>	<p>Contrat jusqu'au 30 juin 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 mois consécutifs préalablement déterminés (5-1.11),</li> <li>• 3 mois consécutifs non préalablement déterminés (5-1.11).</li> </ul> <p>À partir de 2011-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 mois consécutifs.</li> </ul>
<p><b>B) Récupération, encadrement, surveillance et activités étudiantes</b></p>	<p><b>L'enseignante ou l'enseignant n'a pas à faire de récupération, d'encadrement, de surveillance ou d'activités étudiantes, à moins de recevoir une rémunération en retour et ce, en accord avec la direction. Une feuille de temps devra être complétée.</b></p>
<b>II- La tâche complémentaire</b>	
<p>Comprend, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la surveillance de l'accueil et des déplacements,</li> <li>• les comités de travail,</li> <li>• les réunions en relation avec le travail,</li> <li>• la formation continue et le perfectionnement,</li> <li>• la tâche individuelle sur certains dossiers travaillés en équipe,</li> <li>• la promotion de l'école (portes ouvertes),</li> <li>• la gestion et l'entretien du matériel,</li> <li>• etc.</li> </ul>	<p><b>L'enseignante ou l'enseignant n'a pas à faire la tâche complémentaire, à moins de recevoir une rémunération en retour et ce, en accord avec la direction. Une feuille de temps devra être complétée.</b></p>
<b>III- Le travail de nature personnelle</b>	
<p>Comprend, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation de cours, de matériel pédagogique,</li> <li>• la correction d'épreuves, d'examens,</li> <li>• la consignation des notes,</li> <li>• la confection d'outils ou de matériel,</li> <li>• l'inventaire,</li> <li>• les commandes,</li> <li>• les communications avec les parents,</li> <li>• etc.</li> </ul>	<p><b>L'enseignante ou l'enseignant n'a pas à inscrire son temps de nature personnelle à son horaire.</b></p>